

Je vous remercie de votre aimable présentation...

Comme vous le savez tous, Aide juridique Ontario a fait l'objet de plusieurs articles dans les journaux et l'ombudsman de l'Ontario a annoncé récemment la tenue d'une enquête sur le rôle d'Aide juridique Ontario dans la gestion des cas spéciaux. Nous accueillons favorablement cette enquête et nous y voyons un forum alternatif qui donnera l'occasion de traiter d'un certain nombre de questions stratégiques qui contribueront à renforcer l'accès à la justice pour les personnes à faible revenu et le système judiciaire en général.

Ceci étant dit, je suis heureux d'être ici aujourd'hui, à votre invitation, et de vous présenter un mini-« état de la nation » à Aide juridique Ontario.

J'aimerais débiter en vous rappelant l'importance du rôle que jouent les avocats et avocates du secteur privé dans l'accès à la justice en Ontario. LSAJ reconnaît que les avocats du secteur privé sont le fondement de la prestation des services d'aide juridique. Sans vous et sans votre participation, des milliers de personnes à faible revenu n'auraient pas accès à l'aide précieuse que vous leur apportez quand leur foyer, leur famille, leur moyen de subsistance et leur liberté sont compromis.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous parler des services d'aide juridique en Ontario et des poussées d'Aide juridique Ontario dans le but d'étendre ses services et maximiser ses ressources pour les personnes à faible revenu.

En 1996, le gouvernement provincial m'a demandé de diriger une équipe de professeurs de droit et de chercheurs afin de réaliser une étude globale sur les services d'aide juridique en Ontario. À l'issue de cette étude, un rapport intitulé

Notes pour l'allocution de John McCamus, président du conseil d'administration d'Aide juridique Ontario
Assemblée plénière de l'ABCD le 9 novembre 2007
« Plan d'action pour les services juridiques publics subventionnés » a été présenté en septembre 1997.

Le rapport énonce 92 recommandations, notamment la création d'un organisme provincial indépendant pour régir l'aide juridique.

En se basant sur les résultats de cette étude, le gouvernement de l'Ontario a promulgué en 1998 la *Loi sur les services d'aide juridique*, loi par laquelle la province réaffirme et renforce son engagement à l'égard de l'aide juridique et crée Aide juridique Ontario, une société autonome à but non lucratif financée par les deniers publics et responsable devant l'État.

De nos jours, Aide juridique Ontario porte assistance à des centaines de milliers de personnes par l'intermédiaire d'un réseau de 51 bureaux dans 48 collectivités à travers la province et de 80 cliniques d'aide juridique communautaires, dont 17 cliniques spécialisées. De plus, Aide juridique Ontario offre ses services par le biais de nombreux programmes notamment les services juridiques à l'interne, les avocats de service, les sociétés étudiantes d'aide juridique et le programme de certificat d'aide juridique, qui permet aux personnes à faible revenu de bénéficier des services d'un avocat issu d'un groupement de milliers d'avocats privés qui acceptent de travailler pour l'aide juridique.

Depuis sa création, Aide juridique Ontario a évolué et s'est engagée à relever l'immense défi de permettre aux Ontariennes et Ontariens aux revenus modestes d'avoir accès à une justice équitable, ce qui est un droit dans une société libre et démocratique comme la nôtre. Toutefois, l'organisme va être confronté à des changements encore plus importants s'il veut être aussi efficace que possible, surtout dans un environnement public évoluant rapidement et créateur de vastes opportunités et de défis pour l'ensemble des institutions publiques.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président du conseil d'administration d'Aide juridique Ontario

Assemblée plénière de l'ABCD le 9 novembre 2007

Dans sa progression, AJO doit s'assurer que les outils et mécanismes

appropriés sont en place afin de garantir que nous continuions d'apporter notre contribution au système judiciaire.

Qu'il s'agisse du programme d'avocats de service, des cliniques d'aide juridique communautaires ou des sociétés étudiantes d'aide juridique, tous nos services jouent un rôle crucial dans l'administration de la justice en Ontario.

Cette année, l'Assemblée législative de l'Ontario a approuvé une augmentation du financement pour Aide juridique Ontario de 51 millions de dollars pour les trois prochaines années. Ce nouveau financement témoigne de l'importance accordée par la population de la province à un système judiciaire juste et équitable et de la confiance accordée à notre organisme pour faire en sorte que chaque dollar soit dépensé de la façon la plus efficace et rentable possible.

Dans le respect de la confiance qui nous est accordée, nous nous sommes fixé l'objectif d'obtenir un montant correspondant à celui de notre nouvelle augmentation de base en réalisant des économies en matière de programmes et d'administration et en introduisant des innovations au cours des cinq prochaines années. C'est le programme Valeur. Concrètement, cela signifie que nous nous sommes fixé comme objectif que nos économies internes d'ici à 2012 s'élèvent à 19 millions de dollars de plus, montant qui correspond à l'augmentation de 19 millions de dollars de notre financement de base en 2010. Cet objectif représente des économies annuelles d'environ 1 % de notre budget actuel.

Ce faisant, nous veillerons à ce que les économies réalisées soient réinvesties selon deux orientations majeures : davantage de services aux clients et la modernisation d'Aide juridique Ontario dans tous les domaines.

C'est un objectif ambitieux, mais réalisable.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président du conseil d'administration d'Aide juridique Ontario

Assemblée plénière de l'ABCD le 9 novembre 2007

Pour accentuer de façon significative l'impact des services d'aide juridique, nous avons élaboré une stratégie de gestion qui régira le développement d'AJO au cours des cinq prochaines années. Cet objectif dépend de la mise en œuvre des cinq principes de gestion clés suivants, à tous les niveaux de notre organisme.

Voici les cinq principes :

- **Innovation** : nous créerons une culture générale encore plus dynamique qui permettra aux idées de voir le jour et qui favorisera l'adoption de nouvelles approches en matière de règlement des problèmes.
- **Évaluation** : nous concevrons et adopterons des outils modernes de mesure du rendement d'AJO, identifierons nos succès et expliquerons nos décisions.
- **Établissement d'un ordre de priorité** : nous adopterons des processus inclusifs et responsables et des critères qui nous permettront de prendre des décisions claires et justifiées sur les priorités d'AJO et l'allocation des ressources.
- **Responsabilité** : nous veillerons à ce que des systèmes clairs de gestion saine et de responsabilité financière soient adoptés au sein d'AJO pour qu'il n'existe aucun doute quant à la responsabilité de la prise de mesures et de décisions à tous les niveaux; nous veillerons à ce que les lois régissant AJO soient suivies à la lettre et à établir des responsabilités et rôles précis qui seront respectés
- **Coordination** : nous donnerons pleine force à notre mandat prescrit par la loi, afin de maximiser l'impact pour les clients, en améliorant la coordination des services d'aide juridique et en veillant à ce qu'AJO soit gérée afin de favoriser la synergie de tous ses programmes et fonctions administratives.

J'ai le plaisir d'annoncer que notre stratégie de gestion a d'ores et déjà produit des résultats positifs.

Nous avons mis en œuvre une nouvelle structure intégrée de rapports au sein de l'organisme qui fonctionne dans quatre secteurs géographiques en Ontario. La nouvelle conception organisationnelle nous permettra de mieux répondre aux besoins des clients et du personnel en améliorant la coordination des services et en faisant pleinement participer les parties prenantes au niveau local aux programmes d'Aide juridique Ontario.

Dans le cadre de notre programme Valeur, nous avons déjà identifié des domaines dans lesquels nous pouvons faire des économies. Récemment, nous avons négocié un bail pour de nouveaux bureaux à proximité du Centre Eaton au centre-ville de Toronto, ce qui nous permettra d'économiser près de 900 000 \$ par année. Outre les économies réalisées, ce déménagement permettra une meilleure coordination des services et des ressources en réunissant le bureau provincial d'Aide juridique Ontario, le bureau de la région de Toronto et les bureaux du droit de la famille et du droit des réfugiés au même étage dans les nouveaux bureaux.

Bien évidemment, ces économies seront intégralement réinvesties pour permettre l'amélioration des services offerts à notre clientèle et veiller à ce qu'Aide juridique Ontario demeure un organisme moderne et efficace.

La récente injection par le gouvernement de l'Ontario de 51 millions de dollars sur trois est un investissement important. Ce nouveau financement procure à AJO la stabilité nécessaire pour prendre des décisions de planification stratégique à long terme. Nous avons déjà commencé à mettre en œuvre une combinaison de stratégies à court terme et à long terme afin de répondre aux besoins évolutifs et diversifiés de nos clients et du système judiciaire en Ontario. Ceci inclut notamment les mesures suivantes :

Notes pour l'allocution de John McCamus, président du conseil d'administration d'Aide juridique Ontario

Assemblée plénière de l'ABCD le 9 novembre 2007

- Augmentation des tarifs d'aide juridique accordés aux avocats privés afin de garantir l'existence d'un groupe stable d'avocats travaillant pour l'aide juridique au service des clients.
- Réexamen des critères d'admissibilité financière à l'aide juridique afin de déterminer le seuil de pauvreté qui servira de référence pour l'évaluation de l'admissibilité des clients de l'aide juridique. Ces nouveaux critères financiers seront à la fois simples et équitables pour les demandeurs d'aide juridique.
- Renforcement des services en droit de la famille en augmentant le nombre de certificats en droit de la famille de 750 certificats par an. De plus, Aide juridique Ontario a prévu un financement exceptionnel afin de créer une « réserve » de 500 certificats en droit de la famille pour absorber les fluctuations de la demande au cours des trois prochaines années.
- Augmentation des fonds affectés aux **causes majeures**, ce qui permettra d'allouer les ressources adéquates pour le suivi de ces dossiers et assurer qu'il ne se fait pas aux dépens des autres services d'aide juridique
- Élargissement du système des cliniques d'aide juridique communautaires en finançant la South Asian Community Legal Clinic.
- Amélioration de l'accès aux services en droit de la pauvreté par l'octroi d'un financement supplémentaire pour les salaires et les coûts de fonctionnement des cliniques et l'amélioration des services en français.
- Mise au point d'une stratégie organisationnelle pour améliorer les services en faveur des clients autochtones, notamment en travaillant en étroite collaboration avec le personnel du ministère du Procureur général afin de garantir une coordination optimale entre AJO et les stratégies relatives aux populations autochtones du ministère du Procureur général.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président du conseil d'administration d'Aide juridique Ontario

Assemblée plénière de l'ABCD le 9 novembre 2007

Je suis sûr que, comme moi, vous êtes convaincus que l'accès à la justice est la pierre angulaire de toute société démocratique. Vous avez pu constater qu'AJO est loin d'être un organisme statique, mais au contraire une structure dynamique et en évolution, bien placée pour relever les défis connus et inconnus, continuer à assumer son rôle de partenaire au sein du système judiciaire et s'acquitter de son mandat de gestion d'un système efficace et rentable permettant aux personnes à faible revenu en Ontario d'avoir accès aux services juridiques.

Je vous remercie.